



La Roche de Murs - 23 septembre 2023 1^{er} Vendémiaire 232

Mesdames et Messieurs les représentants de la Nation,
Citoyennes, Citoyens,

"(...) Ô ma patrie !
Garde la mémoire chérie,
Des martyrs de la liberté !
Je vois enfin régner en France
Les lois, l'union, l'abondance,
Fruits heureux de l'Égalité."

L'Égalité, 1792, Claude-Joseph TROUVÉ (Chalonnnes-sur-Loire, 24/09/1768 - Paris, 28/10/1860)

Cette ode sur **les événements du 10 août 1792** (attaque du Palais des Tuileries par la commune insurrectionnelle de Paris réclamant la déposition du roi), fut offerte en lecture le 7 septembre de cette même année, devant l'Assemblée Législative (première représentation de type moderne), alors que s'achevaient les massacres de Septembre... écrite donc durant ces 6 semaines d'instabilité politique, de Terreur alors que s'avancait la menace prussienne, bientôt stoppée à Valmy (le 20 septembre), et avant la proclamation de la République (le lendemain 21 septembre), par les députés revigorés de la jeune Convention, nouvelle assemblée élue entre les 2 et 19 septembre...

Ce chant héroïque fut composé par l'angevin **Claude-Joseph TROUVÉ** [Chalonnnes-sur-Loire, 24/09/1768 - Paris, 28/10/1860], fils d'un menuisier né sur les bords de Loire il y a exactement 255 ans. Intitulé « l'Égalité », elle est donc mentionnée dans la **Gazette nationale ou Le Moniteur universel**, publication chargée de la transcription des débats parlementaires. Il en sera bientôt le rédacteur en chef avant de mener une brillante carrière sous le Directoire et l'Empire (il deviendra notamment préfet de l'Aude de 1803 à 1815).

**Égalité ! Bienfait suprême
Dont nous allons enfin jouir !
Égalité ! Qu'à ce nom même
Je sens mon cœur s'épanouir !**

En dix dizains octosyllabiques, TROUVÉ célèbre une « sainte Égalité » [sic], "**droit naturel, inaliénable et sacré de l'homme**", pour reprendre l'expression du Préambule de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789**. Mais de quelle égalité est-il question sous la plume souple d'un homme prompt à changer d'opinion au moment opportun (fidèle de Bonaparte à qui il dû sa carrière, il se ralliera à Louis XVIII, devenu subitement et radicalement royaliste dans le camp des "ultras").

Les revendications égalitaires des **rédacteurs des cahiers de doléances** portaient sur **les injustices et les facteurs d'inégalité**. Ainsi, le 1^{er} mars 1789, en la maison presbytérale de Mûrs, sous la conduite du sieur Antoine Allaneau, paroissien de Saint-Venant (on ne parle pas encore de citoyen) font (je cite) « *réclamations et condoléances [sic] qui nous sont particulières et commune avec toute la nation française* ». Citons le « 4^e : tous les français n'ayant qu'une religion, qu'un royaume et qu'un monarque. Donc ils sont au même degré. Les fidèles sujets ne

devraient aussi avoir que la même Loi et le même régime. Il faut donc abolir toutes les différentes, inintelligibles et barbares coutumes, ces mesures inégales, les distinctions dissemblables de provinces, provinces privilégiées qu'on appelle d'Etat ou de pays conquis. »

L'un des premiers facteurs d'inégalité dans le royaume de France était le **manque d'unité de la législation et des normes** au sein de son territoire. La précocité des projets pour la réorganisation administrative (juillet 1789) et la réforme des poids et mesures (mars 1790) traduisait parfaitement la prise de conscience par les Constituants de la nécessité de doter la France nouvelle des moyens adéquats à la mise en place de l'égalité citoyenne. L'égalité consacrée par la déclaration de 1789 est une **égalité de droit** qui « *exige que toutes les personnes placées dans des situations identiques soient soumises au même régime juridique, soient traitées de la même façon, sans privilège et sans discrimination* » (Raymond ODENT [1907-1979], juriste : Contentieux administratif, 1952). Aujourd'hui, l'Alsace-Moselle vit sous le régime du Concordat, la Guyane reste sous celui de l'ordonnance royale du 27 août 1828 et les collectivités d'outre-mer que sont la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que la Nouvelle-Calédonie et Mayotte sont régies par les décrets-loi de 1939 dits « Mandel ». Autant d'exceptions aux droits des cultes issus de la loi de 1905 dans différents territoires de la République française !

Alexis de TOCQUEVILLE [Paris, 29/07/1805- Cannes, 16/04/1859] ne notait-il pas que « *Les Français furent assez fiers de leur cause et d'eux même pour croire qu'ils pouvaient être égaux dans la Liberté* » (L'Ancien Régime et la Révolution, 1856) ? A Vendôme, le 27 mai 1797, on guillotina (la guillotine, autre symbole de l'égalité des droits) **Gracchus BABEUF** [Saint Quentin, 23/11/1760-Vendôme, 27/05/1797] ; « *l'égalité réelle ou la mort* », c'est ce que revendiquait le **Manifeste des égaux** (1796), écrit par son acolyte Sylvain MARECHAL [Paris, 15/08/1750-18/01/1803]. « *Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périissent, s'il le faut, tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !* »

Le but de la "**Conjuration des Egaux**" est de **continuer la Révolution** et d'**aboutir à la collectivisation des terres et des moyens de production, pour obtenir « la parfaite égalité »** ...inspirée par la lecture de **Jean-Jacques ROUSSEAU** [Genève, 28/06/ 1712-Ermenonville, 2/07/1778] (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755), ils souhaitaient outre la disparition des « *révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés* », ils souhaitaient l'application de la Constitution de l'An I, cette constitution égalitaire jamais appliquée, pour cause de menaces intérieures (soulèvement vendéen, depuis le 3 mars 1793) et de menaces extérieures (Guerre de la Première coalition, déclarée le 20 avril 1792). Elle intégrait une nouvelle Déclaration des droits, qui proclamait dans son article 1^{er} que « *Le but de la société est le bonheur commun* » en instaurant des droits économiques et sociaux (assistance [art.21]et instruction [art.22]), « *le gouvernement [étant] institué pour garantir à l'homme la jouissance de [ces] droits naturels et imprescriptibles* ».

Aujourd'hui, dans le pays de l'homme et de la femme (Bernard ARNAULT [Roubaix, 5/03/1949-] et Liliane BETTENCOURT [Paris, 21/10/1922 – Neuilly sur Seine, 21/09/2017]) les plus riches de la planète, les services publics disparaissent des campagnes et des quartiers périphériques, remettant en cause le **principe d'égalité devant le service public**. La protection sociale et sanitaire, l'éducation ...garanties dans le Préambule de la Constitution de 1946, inscrite dans le bloc de constitutionalité, manquent de moyens, fonctionnent à deux vitesses : une pour les riches, les grands, les maîtres...l'autre pour les pauvres, les petits, les valets...au nom de la rentabilité prônée par le néo-libéralisme.

Si la liberté apparemment gagnée est toujours fragile, nous recherchons toujours l'égalité. Johann Wolfgang von GOETHE [Francfort, 28/08/1749-Weimar, 22/03/1832] déjà disait « **Avec Voltaire, c'est un monde qui finit. Avec Rousseau, c'est un monde qui commence.** ». Oui, « [VOLTAIRE [Paris, 21/11/1694 - Paris, 30/05/1778]] *grandit l'esprit humain et lui apprend qu'il devait être libre* » (épitaphe du tombeau aux Invalides). Mais Voltaire ne croit pas que l'égalité ait jamais existé parmi les hommes, et il ne juge pas souhaitable qu'elle s'y développe. Et « **c'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir** » (JJ ROUSSEAU, Du Contrat Social,1762).

Liberté Egalité, Fraternité !

Vive la Nation, Vive la République

Article 21. - Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22. - L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Les compagnons de Gracchus BABEUF voulaient».

[droits économiques et sociaux](#) (association, réunion, travail, assistance et instruction),

« Disparaissez enfin, »

Article 2 : Ces droits [naturels et imprescriptibles de l'homme] sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

...aujourd'hui : liberté pas débat

Mais l'«égalité mal comprise : égalité naturelle, égalité identitaire...

Article 1. - Le but de la société est le bonheur commun.

[déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793](#).

"A la voix de l'égalité, que les éléments de la justice et du bonheur s'organisent."

Manifeste des égaux, 1796, Sylvain MARECHAL (Paris, 15/08/1750-18/01/1803)

Imprégnés de leurs lectures des Lumières, ces hommes en eux les germes des grands avancées législat du nouveau régime

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas ? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour.

Eh bien ! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés ; nous voulons l'égalité réelle ou la mort ; voilà ce qu'il nous faut.

Et nous l'aurons cette égalité réelle, à n'importe quel prix. Malheur à qui ferait résistance à un vœu aussi prononcé !

La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui : il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !

Redistribution prolonger l'idée de combat contre l'injustice des cahiers de Doléances (l'égalité : l'utilité commune, le mérite républicain

...rédigés par des bourgeois, pas par des paysans

Sylvain MARECHAL

ROUSSEAU

versus VOLTAIRE (La Liberté)

https://archives.lacharente.fr/arkotheque/client/ad_charente/_depot_arko/articles/215/la-revolution-francaise_doc.pdf

Liberté Egalité, Fraternité !

Vive la Nation, Vive la République

Ode sur les événements du 10 août 1792, offerte le 7 septembre de la même année, à l'Assemblée nationale, qui en a ordonné mention honorable au procès-verbal

Texte

Lyre de Pindare et d'Alcée,
Toi qui, secondant leurs transports,
Au feu divin de leur pensée
Mêlas tes sublimes accords,
Ô lyre ! Viens à mon génie
Marier ta mâle harmonie !
Flamme céleste ! Ô Liberté !
Embrase-moi ! Ma voix s'apprête
À chanter l'heureuse conquête
De notre sainte Égalité !

Égalité ! Bienfait suprême
Dont nous allons enfin jouir !
Égalité ! Qu'à ce nom même
Je sens mon cœur s'épanouir !
Par les préjugés exilée
De cette terre désolée,
Qu'elle a réclamé ce beau jour,
Où les charmes de son empire,
Où les doux penchants qu'elle inspire,
Des Français lui rendraient l'amour !

La France est libre ; elle veut l'être :
En vain des tyrans conjurés
Voudraient lui redonner un maître !
Non, tyrans, non... Vous échouerez !
Malgré la foudre et les tempêtes
Qui s'amoncellent sur nos têtes,
Nous braverons encor vos coups :
Du dix août la noble mémoire,
Est le garant de la victoire
Que nous remporterons sur vous.

Déjà désignant ses victimes,
Trop fier de son impunité,
Le despotisme, par ses crimes,
Épouvantait cette cité ;
Déjà sa détestable rage
Avait fatigué le courage
Du soldat, qu'il croit épuisé...
Il triomphe !... Paris se lève,
Et de sa masse qu'il soulève,
Le despotisme est renversé.

Voyez-vous marcher les cohortes
Du Finistère et du Midi ?
Entendez-vous tomber les portes
D'où le trait de mort est parti ?
Tout a fui : l'horrible repaire
Où dès longtemps siégeait la guerre,
En solitude s'est changé :
Le fer a semé le carnage,
L'airain promène le ravage ;
Le sang du peuple est trop vengé !

Suspend le cours de ta colère
Peuple ! Sois grand, sois généreux :
De la loi le glaive sévère
Doit punir tes complots affreux.
Investis de ta confiance
Les organes de ta puissance ;
Eh ! Ne sont-ils pas tes élus ?

C'est par eux que la loi prononce :
Peuple, respecte sa réponse ;
Ses oracles sont absolus.

Bientôt une auguste assemblée,
Dépositaire de nos droits,
Viendra, par la France appelée,
Nous délivrer du mal des rois.
Ainsi, jusqu'aux bords du Scamandre,
Les remparts d'Illion en cendre,
Expiaient un crime odieux,
On vit le maître du tonnerre,
Sur le destin de cette guerre
Au ciel interroger les dieux.

Mais d'où vient que mon cœur frissonne ?
Le tocsin a troublé les airs :
Marchons, soldats ; la charge sonne,
Attendrons-nous ici des fers ?
Ah ! Faisons mordre la poussière
À cette borde meurtrière,
À cette meute de tyrans,
Qui, du Danube et de la Sprée,
Vient dévorer cette contrée,
Au nom de deux ou trois brigands !

Ô vous, pères de la patrie !
Vous, nos dignes législateurs,
Dont le zèle se multiplie
Avec nos dangers, nos malheurs ;
Vous parlez... Du sein de la terre,
S'élève, pour sauver leur mère,
Une phalange de héros.
Citoyens, volez à la gloire !
Ne rentrez qu'avec la victoire ;
Mais jusque-là plus de repos.

Le succès passe mon attente !
Tout fuit ou tombe exterminé,
François et sa ligue insolente,
Brunswick et son illuminé !
Triomphe insigne ! Ô ma patrie !
Garde la mémoire chérie,
Des martyrs de la liberté !
Je vois enfin régner en France
Les lois, l'union, l'abondance,
Fruits heureux de l'Égalité.

Sources

[Almanach des Muses](#) de 1793, ou Choix des poésies fugitives de 1792, Paris, Delalain, 1793, p. 107-110.

[Choix de poésies révolutionnaires et anti-révolutionnaires, Bruxelles, Canongette, 1830](#), tome 1, p. 117-121.

[Poésies nationales de la Révolution française, ou Recueil complet des chants, hymnes, couplets, odes, chansons patriotiques, orné de huit belles vignettes gravées sur acier, accompagné d'un calendrier républicain, Paris, Michel fils aîné et Bailly, 1836](#), p. 93-97.

[Poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires, ou Recueil, classé par époques, des hymnes, chants guerriers, chansons républicaines, odes, satires, etc... les plus remarquables qui ont parues depuis trente ans, Paris, Librairie historique, 1821](#), tome 1, p. 178-182.

Claude-Joseph Trouvé

Chalonnnes-sur-Loire, 24/09/1768 - Paris, 28/10/1860

Titre : [Baron de l'Empire](#)

Rédacteur au *Moniteur universel* dans les premières de la Révolution, de 1791 à 1794, Trouvé intégra ensuite l'administration sous le Directoire comme secrétaire général du Directoire grâce à la recommandation de La Révellière-Lépeaux, puis se vit confier diverses missions diplomatiques. Il fut ainsi envoyé en 1797 à Naples comme secrétaire de légation, puis à Milan en 1798 comme ambassadeur près la République cisalpine et enfin en 1799 comme ambassadeur près le duché de Wurtemberg.

Revenu à Paris dès le début du Consulat, Trouvé fut membre du Tribunat de 1799 à 1803. Il vit ensuite sa nomination comme préfet de l'Aude qu'il resta jusqu'à sa destitution en 1816. Entre-temps, Trouvé avait été fait baron de l'Empire.

Après sa destitution, il reprit à Paris des occupations de rédacteur au *Conservateur* en 1819 et dirigea une imprimerie.

Ce ne fut que grâce à la faveur du ministre Polignac que Trouvé retrouva une place dans l'administration comme chef de bureau au ministère de l'Intérieur. Toutefois, la Monarchie de Juillet lui fit perdre son poste.

<https://poetes-en-revolution.msh.uca.fr/index.php/trouve>